

n'atteindront probablement pas, en 1975-1976, l'objectif de 0.7% du Produit national brut (PNB) fixé par les Nations Unies et auquel le Gouvernement a souscrit, nos réalisations des dernières années témoignent clairement de la sincérité de notre engagement. De 1970-1971 à 1974-1975, la part de son PNB que le Canada a consacrée à l'APD a constamment augmenté, passant de 0.40% environ à 0.53%, et elle devrait atteindre 0.58% au cours de la prochaine année financière. Je souligne que ce n'est pas la générosité de la population canadienne ou du Conseil du Trésor qui imposent des contraintes à nos décaissements, mais plutôt la capacité d'absorption des pays bénéficiaires et l'aptitude de l'ACDI à mettre plus de projets en oeuvre et à les administrer efficacement. Je ne voudrais pas que le Canada soit l'un des premiers pays à dépasser la barrière de 0.7%, si cela devait entraîner un gaspillage de l'aide canadienne au développement. En même temps, je me propose de veiller à ce que le potentiel administratif de l'ACDI soit étendu de façon ordonnée, pour que le Canada puisse atteindre efficacement la cible fixée par l'ONU.

Je pourrais ajouter qu'à l'avenir notre aide au développement devra être évaluée dans un cadre plus vaste, englobant divers instruments de progrès économique pour les pays en voie de développement: accès aux marchés industrialisés, transferts de la technologie, réglementation et taxation des sociétés transnationales, fixation des prix des matières premières et ainsi de suite. Dans la mesure où l'on pourra, grâce à ces autres instruments, donner des avantages économiques accrus aux pays en voie de développement -- aux dépens, bien entendu, des pays industrialisés -- il se peut fort bien que l'on doive en venir à un compromis quelconque entre de nouvelles augmentations des apports d'aide au développement et de nouveaux ajustements dans ces autres éléments du système économique international. C'est l'une des questions fondamentales qui devra être examinée, de façon aussi peu passionnée que possible, lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Entre-temps, qui sont les bénéficiaires de l'aide canadienne au développement? Certains d'entre vous ont peut-être été troublés par des rapports selon lesquels de vastes sommes de l'argent confié à l'ACDI sont en train d'être dispensées aux pays du tiers-monde qu'il est convenu d'appeler les "nouveaux riches". Je traiterai plus tard de certains cas particuliers; mais je peux affirmer sans ambages au Comité que ces bruits sont sans fondement. L'immense majorité des subventions et des prêts de l'ACDI a été consentie aux pays les plus pauvres du monde.

En 1974-1975, 70% des crédits affectés aux programmes bilatéraux de l'ACDI ont été acheminés vers des pays dont le PNB annuel est